



BELOR

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 005999

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle : 26/04/2010 Rapport précédent : PA / Absent / 005343 Compteur Distributeur n° : 14424862 Index : 03693
 Scellé Belor : Placé / Non placé Index : 2

Renseignements Belor
 Agent visiteur : P. Bella 0474/502.136 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
 Appareils de mesures utilisés : N° MME / MME Affilié : Néant / 148004

Renseignements d'identification
 Propriétaire / adresse : Bouvignat Rue de Schriamont 32 1400 Nivelles
 Adresse de l'installation : Rue de Schriamont 32 1400 Nivelles
 Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement / toiture / autres :
 Installateur / adresse : A.D. 0311 Rue de Fonteny 20 1370 Jodoigne
 TVA / N° CI de l'installateur : 0385.161451 / Code EAN : A.FOUENIE

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E
 Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art.276 du R.G.I.E Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art.276 bis du R.G.I.E
Type d'installation : Nouvelle Extension/Modification Temporaire/Chantier Existante Panneaux photovoltaïques art.235
Caractéristiques techniques (voir en attachements) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants
Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date : /

Description générale : Compteur certificat vert : N° / Index : KWh / Puissance Total : kVA
 Branchement : Tension nominale : 3x230 V / Protection générale : PC : kA / Existante : A – Prévus : A
 Colonne d'alimentation du tableau principal : X : mm² / Différentiel général : 40 A / 300 mA / type : A - AC
 Nombre de tableaux : 2 / Nombre de circuits terminaux : 8 / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

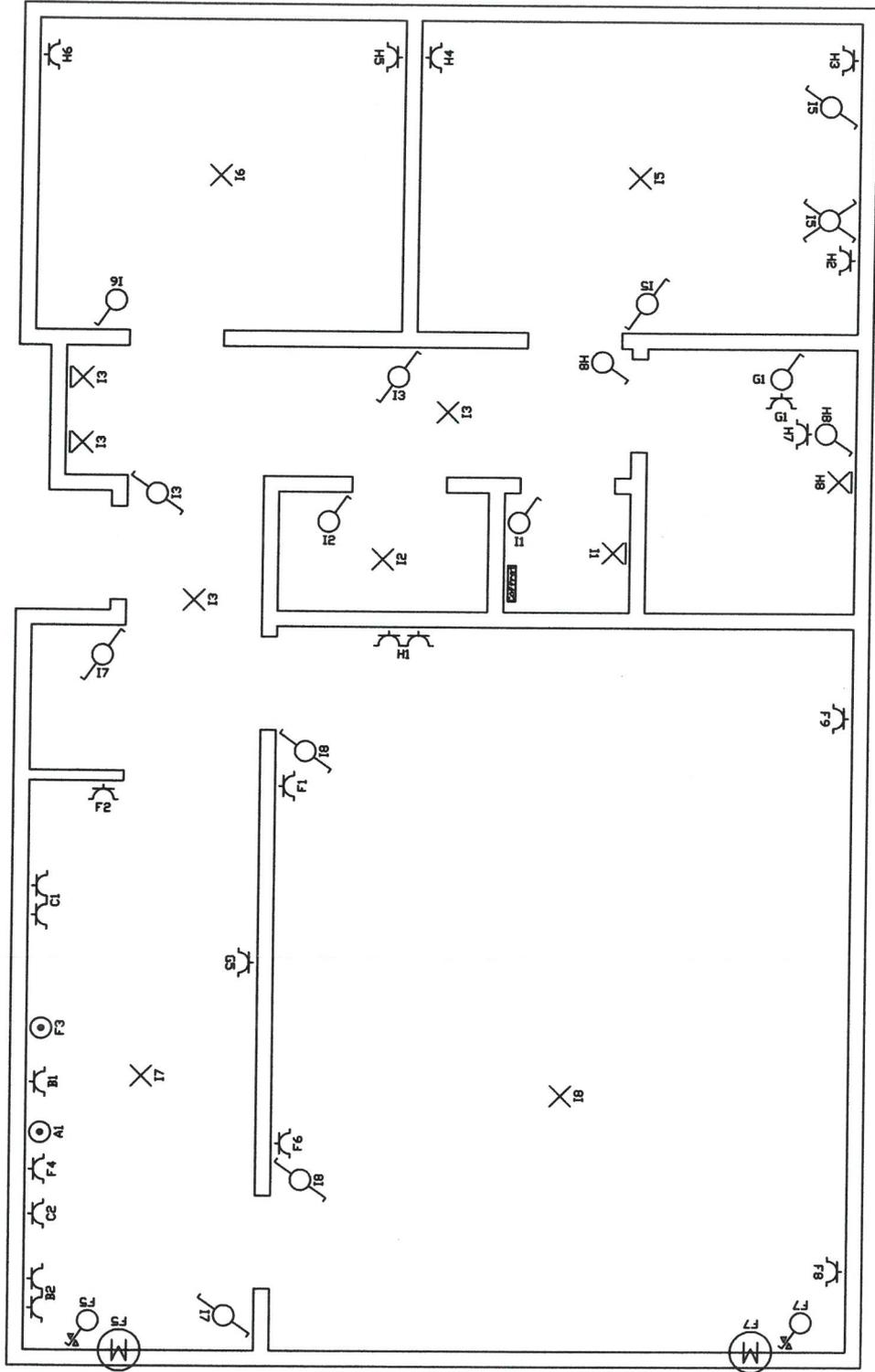
Contrôle par mesures
 Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 0,14 Ω
 Valeur du niveau d'isolement général : 455 MΩ
 Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :
Contrôle visuel hors tension
 Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :
 Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :
 Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC :
 Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :
 Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe :
 Contrôle du matériel mobile : NEANT
 Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :
Contrôle visuel sous tension : Pas applicable car hors tension
 Contrôle du bouton test des différentiels :
 Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :
 Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. : P.A

Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
 Conforme / Non-Conforme / Remarque N°...
 Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

Infraction(s) :
 NEANT
Remarque(s) :
Annexe(s) :

Conclusion : Placement du Tag BELOR
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
 - Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le 26/04/2013
 - Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.
 - Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.
 L'installation électrique existante n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
 - Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

BELOR a.s.b.l.
Cachet de l'agent visiteur **Nom du demandeur** **Visa du Distributeur**
 Date de la visite : 26/04/2010 Vu l'agent à la date ci-dessus Date :
 Rapport : 5999
 Agent visiteur : Pietro Bella
 Signature



BELOR a.s.b.l.

Date de la visite: 26/04/2010

Rapport: 5999

Agent visiteur: Pietro Bellia

Signature

At - ohm

BE 0785 161 451

